

Conditions générales de vente de SwissSign pour le SwissSign Wallet

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente pour le SWISSIGN WALLET (« CGV ») s'appliquent aux rapports entre l'UTILISATEUR FINAL et SWISSIGN AG, Sägereistrasse 25, 8152 Glattbrugg (ci-après : « SWISSIGN ») en lien avec l'utilisation du SWISSIGN WALLET (ci-après : « WALLET »).

L'UTILISATEUR FINAL voit les CGV s'afficher avant de pouvoir faire usage du WALLET. Il les accepte expressément en téléchargeant le WALLET. Les présentes CGV s'appliquent à tous les UTILISATEURS FINAUX qui accèdent au WALLET ou en font usage. En accédant au WALLET ou en l'utilisant, l'UTILISATEUR FINAL confirme les avoir lues attentivement. L'UTILISATEUR FINAL ne doit pas faire usage du WALLET s'il est en désaccord avec les présentes CGV. Les CGV, qui font partie intégrante du contrat, sont en outre publiées sur le site internet <https://www.swissign.com/fr/identites/wallet/terms>

2. Définitions

Les termes en majuscules ci-dessous ont les significations suivantes chaque fois qu'ils apparaissent dans les présentes CGV :

« UTILISATEUR FINAL » = personne qui installe le WALLET et l'utilise à des fins personnelles.

« TITULAIRE » = agent chargé de contrôler les clés cryptographiques et attestations numériques dans un portefeuille numérique. Le TITULAIRE requiert la délivrance d'attestations et répond aux demandes de présentation d'attestations. Il est généralement, mais pas toujours, sujet des attestations qu'il détient.

« ÉMETTEUR » = agent chargé d'emballer et de signer numériquement un ensemble de déclarations, généralement sous la forme de DIGITAL CREDENTIALS, et de les transmettre à un TITULAIRE.

« DIGITAL CREDENTIAL » = attestation d'identité sous forme numérique, munie d'une signature numérique et conservée dans un portefeuille numérique. Dans cette acception, une « attestation » contient des déclarations décrivant un ou plusieurs sujets, avec en principe une signature ou un autre moyen d'en prouver l'authenticité. L'ÉMETTEUR délivre des DIGITAL CREDENTIALS au TITULAIRE ; le TITULAIRE présente une preuve de l'attestation au VÉRIFICATEUR.

« VÉRIFICATEUR » = agent chargé de vérifier une ou plusieurs preuves à l'appui des déclarations faites dans des DIGITAL CREDENTIALS ou d'autres données sujettes à vérification.

3. Prestation

3.1 WALLET

Le WALLET est un logiciel de portefeuille non-dépositaire conçu pour gérer des DIGITAL CREDENTIALS. L'UTILISATEUR FINAL conserve l'entière maîtrise et la responsabilité de ses données personnelles, de ses clés cryptographiques et de toute autre donnée stockée localement. Le WALLET permet à l'UTILISATEUR FINAL de recueillir, enregistrer et partager des DIGITAL CREDENTIALS. La prestation repose notamment sur la notion d'identité décentralisée, ce qui permet à l'UTILISATEUR FINAL d'enregistrer ses identités numériques sur ses terminaux et non sur les serveurs de SWISSIGN.

3.2 En option : Service de Signature

Le Service de Signature est un service facultatif proposé par SWISSIGN à l'UTILISATEUR FINAL et permettant à ce dernier de signer des documents au moyen d'une signature électronique. Le WALLET est un Signing Authenticator pour la signature électronique qualifiée (SEQ) selon le droit suisse (SCSE) et le droit européen (eIDAS). L'UTILISATEUR FINAL peut activer la fonction signature dans le WALLET en souscrivant en sus au Service de Signature auprès de SWISSIGN. SWISSIGN délivre des « attestations de signature » au WALLET. L'UTILISATEUR FINAL est le seul TITULAIRE des attestations de signature et peut confirmer numériquement des signatures numériques en présentant ses attestations à partir de son WALLET.

Pour utiliser le Service de Signature du WALLET, l'utilisateur se connecte au moyen d'un compte. Le WALLET gère alors une session active. L'UTILISATEUR FINAL est responsable de veiller à ce que cette session demeure privée.

L'utilisation du Service de Signature est soumise à des conditions d'utilisation et/ou à la remise de documents supplémentaires. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre les présentes CGV et les conditions d'utilisation du Service de Signature, les conditions d'utilisation du Service de Signature prévalent.

3.3 Disponibilité du système, amélioration du WALLET et Dépannage

SWISSIGN s'efforce d'assurer au WALLET la plus grande disponibilité possible. Elle ne garantit toutefois pas que celui-ci sera disponible en permanence et n'assume aucune obligation ni responsabilité à cet égard. SWISSIGN peut restreindre temporairement cette disponibilité à des fins de maintenance et de réparation, ainsi que pour améliorer le WALLET ou en garantir la sécurité et l'intégrité. Afin d'améliorer le WALLET, des données anonymes sont traitées par SwissSign en cas de crash ou d'erreur, dans le seul but d'améliorer le WALLET. Dans la mesure du possible, les travaux de maintenance ou autres sont effectués en dehors des heures normales d'utilisation.

4 Conditions nécessaires à l'utilisation du WALLET

L'UTILISATEUR FINAL doit avoir la capacité juridique d'adhérer aux présentes CGV et d'accepter d'être lié par celles-ci pour pouvoir utiliser le WALLET. Il n'est possible d'accéder au WALLET et de l'utiliser que conformément aux présentes CGV et de la manière indiquée dans les autres documents contractuels. L'UTILISATEUR FINAL ne peut accéder au WALLET et l'utiliser que pour son propre compte. Le partage de PORTEFEUILLES entre plusieurs personnes n'est pas autorisé. Le WALLET est disponible sur les appareils iOS et Android. L'application peut être téléchargée à partir du magasin d'applications du système en question. Il est également nécessaire de disposer d'un moyen d'authentification sécurisé pour se connecter au WALLET, tel qu'un smartphone équipé d'iOS 17.0 ou d'une version ultérieure, resp. d'Android 10.0 ou d'une version ultérieure, avec une authentification biométrique forte, pour pouvoir utiliser le WALLET. Il n'est pas possible d'utiliser le WALLET sur un appareil iOS débridé (jailbreak) et certaines de ses fonctionnalités peuvent être inaccessibles à partir d'un appareil Android dont les droits d'administrateur ont été débloqués (root).

L'UTILISATEUR FINAL confirme qu'il utilisera le WALLET de manière pleinement conforme à toutes les lois applicables (locales, provinciales/étatiques, fédérales, nationales ou internationales). L'UTILISATEUR FINAL s'abstient d'utiliser le WALLET pour prêter main-forte à des activités illicites ou y prendre part. Il s'abstient en outre de toute tentative de perturber la fonctionnalité ou la sécurité du WALLET et de tout acte susceptible de porter atteinte aux droits et intérêts de SWISSIGN ou d'autres UTILISATEURS FINAUX du

WALLET.

L'UTILISATEUR FINAL est, en particulier, conscient du fait que les prestations de SWISSSIGN sont soumises à certaines restrictions à l'exportation. La liste actuelle des pays soumis à des restrictions à l'exportation est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.SWISSSIGN.com/fr/support/exportbeschraenken.html>

SWISSSIGN se réserve le droit d'exiger de l'UTILISATEUR FINAL qu'il remette des documents supplémentaires concernant son domicile, si besoin.

En ce qui concerne l'utilisation du Service de Signature, SWISSSIGN peut révoquer, sans préavis et sans frais, les attestations de signature si l'UTILISATEUR FINAL ne respecte pas les présentes CONDITIONS, s'il existe un soupçon d'utilisation abusive ou si la sécurité du système est compromise ou risquée de l'être.

Vous pouvez contacter SWISSSIGN si vous avez des incertitudes à ce sujet.

5 Obligations de l'UTILISATEUR FINAL

5.1 Exactitude des informations

L'UTILISATEUR FINAL est tenu de fournir des informations exactes et complètes lorsqu'il utilise le portefeuille et/ou des prestations connexes de SWISSSIGN (comme le Service de Signature), ainsi que chaque fois qu'il lui est demandé de fournir des informations nécessaires dans le cadre de la relation contractuelle avec SWISSSIGN. L'UTILISATEUR FINAL confirme et garantit que toute information qu'il fournit est à jour, le représente fidèlement et ne porte pas atteinte aux droits de tiers. Il est interdit à l'UTILISATEUR FINAL d'utiliser un identifiant biométrique concernant un tiers ou de l'ajouter à son propre WALLET. L'UTILISATEUR FINAL déclare utiliser ses propres informations personnelles, qui le représentent de manière exacte et fidèle.

5.2 Responsabilité, notamment concernant la clé privée

Le WALLET mis à disposition par SWISSSIGN fonctionne à la manière d'un portefeuille non dépositaire. Par conséquent, **seul** l'UTILISATEUR FINAL lui-même a le contrôle et la responsabilité des clés privées. Tout risque de perte est entièrement et en tout temps à la charge de l'UTILISATEUR FINAL. SWISSSIGN ne peut pas restaurer le contenu du WALLET si l'UTILISATEUR FINAL perd le contrôle de ce dernier (p. ex. perte, vol, panne).

L'UTILISATEUR FINAL s'engage à informer immédiatement SWISSSIGN de toute utilisation non autorisée de sa clé privée ou de toute autre violation de la sécurité qu'il pourrait constater ou soupçonner en lien avec son WALLET.

5.3 Mesures de sécurité

Il est interdit à l'UTILISATEUR FINAL de permettre à des tiers d'accéder à ses moyens d'authentification pour le WALLET, notamment à son terminal enregistré.

L'UTILISATEUR FINAL veille à empêcher toute activité en lien avec le WALLET s'il soupçonne que ses données d'accès ont été volées ou portées à la connaissance d'un tiers. En cas de perte de l'appareil, l'UTILISATEUR FINAL est tenu d'en informer SWISSSIGN immédiatement.

S'il a été souscrit au Service de Signature, SWISSSIGN ou le service d'enregistrement qu'elle a désigné doivent être informés sans retard de tout changement du numéro de téléphone portable ou des données d'identification de l'UTILISATEUR FINAL. Il convient de procéder à une nouvelle identification si nécessaire. L'UTILISATEUR FINAL doit veiller à ce que son enregistrement auprès du Service de Signature soit à jour avec les données d'identité modifiées.

L'UTILISATEUR FINAL est tenu de mettre en œuvre toutes les mesures actuelles possibles de protection du smartphone utilisé contre les attaques de virus et d'autres logiciels malveillants (p. ex. vers ou chevaux de Troie) et d'installer des logiciels actuels prévus à cet effet et issus de sources fiables.

L'UTILISATEUR FINAL est tenu de maintenir à jour le WALLET et d'appliquer les mises à jour. SWISSSIGN peut prendre des mesures techniques pour garantir que les mises à jour seront bien installées. Il n'existe aucun droit à utiliser une version spécifique du WALLET.

L'UTILISATEUR FINAL est conscient du fait que les DIGITAL CREDENTIALS enregistrés dans le WALLET peuvent produire des effets différents en fonction de la juridiction concernée et/ou d'autres exigences, p. ex. du VÉRIFICATEUR, les prescriptions de forme existantes pouvant alors ne pas être respectées.

6 Traitement des données de l'UTILISATEUR FINAL

6.1 Données collectées

Veillez consulter la déclaration de protection des données de SWISSSIGN, disponible sur notre page d'accueil <https://www.SWISSSIGN.com/fr/datenschutz.html>, pour comprendre comment, le cas échéant, SWISSSIGN collecte, utilise et divulgue les informations de l'UTILISATEUR FINAL.

L'utilisation de services connexes, p. ex. le Service de Signature, peut faire l'objet d'un traitement de données différent. Veuillez consulter à cet égard les documents contractuels ou autres applicables ainsi que la déclaration de protection des données de SWISSSIGN (voir ci-dessus).

Le traitement de ces données est régi par les lois (notamment la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD, RS 235.1) et le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD)) et directives applicables.

La gestion et la durée de conservation de ces données sont conformes aux dispositions légales.

6.2 Archivage des données

SWISSSIGN respecte les dispositions légales applicables lorsqu'elle conserve des données des UTILISATEURS FINAUX dans le cadre de la fourniture de ses prestations.

7 Respect de ses obligations par SWISSSIGN

SWISSSIGN peut faire appel à des tiers pour remplir ses obligations et fournir la prestation, notamment en ce qui concerne l'infrastructure technique sous-jacente du WALLET. L'UTILISATEUR FINAL accepte que les données et informations nécessaires à cette fin puissent être transmises à des tiers.

8 ÉMETTEURS et VÉRIFICATEURS des ATTESTATIONS D'IDENTITÉ NUMÉRIQUES et autres tiers

Lorsqu'il interagit avec des ÉMETTEURS ou VÉRIFICATEURS de DIGITAL CREDENTIALS ou d'autres tiers (« TIERS »), l'UTILISATEUR FINAL comprend et accepte que SWISSSIGN ne contrôle pas l'interaction de l'UTILISATEUR FINAL avec le TIERS et n'en assume aucune responsabilité. L'UTILISATEUR FINAL reconnaît que SWISSSIGN n'est partie à aucun des contrats qu'il a conclus avec des TIERS. SWISSSIGN n'assume aucune responsabilité ni obligation en lien avec le recours à des services de TIERS par l'UTILISATEUR FINAL.

En cas de conflit entre les présentes CGV et le contrat d'UTILISATEUR FINAL conclu avec un TIERS, les présentes CONDITIONS régissent la relation de l'UTILISATEUR FINAL avec SWISSIGN et les conditions du tiers régissent la relation de l'UTILISATEUR FINAL avec ce dernier.

9 Propriété intellectuelle

9.1 Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle sur le matériel (logiciels, appareils, documentation, etc.), notamment les droits d'auteur, les brevets, les droits sur les designs et les marques ainsi que le savoir-faire, appartiennent intégralement à SWISSIGN ou à des TIERS (p. ex. composants open source) et restent la propriété de SWISSIGN ou des TIERS titulaires de ces droits.

9.2 Licence

Pendant la durée du contrat, sous réserve du contrat d'UTILISATEUR FINAL et du respect des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, SWISSIGN accorde à l'UTILISATEUR FINAL une licence non exclusive, non sous-licenciable et non transmissible permettant à ce dernier d'utiliser le WALLET, pour son usage personnel uniquement.

Sauf indication contraire explicite des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, il est interdit à l'UTILISATEUR FINAL (a) de reproduire, modifier ou créer des œuvres dérivées du WALLET, (b) de donner en location, distribuer, vendre, concéder en sous-licence, transférer ou permettre l'accès au WALLET, (c) d'utiliser le portefeuille pour le compte d'un TIERS, (d) d'intégrer le WALLET à tout produit ou service offert par l'UTILISATEUR FINAL, (e) de contourner les mécanismes du WALLET destinés à limiter son utilisation par les UTILISATEURS FINAUX, (f) d'effectuer de l'ingénierie inverse du portefeuille ou de chercher à en extraire ou déduire le code source, sauf dans les cas expressément autorisés par la loi, (g) de supprimer ou masquer toute mention de propriété ou autre intégrée au WALLET et (h) d'utiliser le WALLET à des fins d'analyse concurrentielle afin de développer des produits lui faisant concurrence.

10 Responsabilité

SWISSIGN répond envers l'UTILISATEUR FINAL de tout dommage causé par elle, à moins qu'elle ne prouve n'avoir commis aucune faute. La responsabilité pour faute légère est exclue.

SWISSIGN répond de toute faute en cas de dommages corporels.

SWISSIGN répond des actes de ses auxiliaires ainsi que des TIERS auxquels elle fait appel (p. ex. sous-traitants, fournisseurs) comme des siens.

Toute responsabilité allant au-delà est exclue dans la mesure permise par la loi. Il en est ainsi en particulier dans les cas suivants :

SWISSIGN ou les contributeurs aux composants open source (voir ch. 11) ne peuvent en aucun cas et selon aucun régime juridique, qu'il s'agisse d'un acte délictuel (dont la négligence), contractuel ou autre, être tenus pour responsables des dommages envers l'UTILISATEUR FINAL, qu'il s'agisse de dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le WALLET (notamment les dommages pour perte de goodwill, cessation de travail, panne ou dysfonctionnement informatique, ou tout autre dommage ou perte d'ordre commercial), à moins que le droit applicable ne l'exige (p. ex. actes commis intentionnellement ou par négligence grave) ou qu'il n'en ait été convenu par écrit.

SWISSIGN décline toute responsabilité pour les dommages subis par l'UTILISATEUR FINAL si ce dernier ne protège pas correctement ses clés privées ou le WALLET lui-même de quelque autre manière. SWISSIGN ne sera pas en mesure de récupérer les données si l'UTILISATEUR FINAL oublie ou perd ses clés privées ainsi qu'en cas de vol des données. Le cas échéant, il se peut que l'UTILISATEUR FINAL ne soit pas en mesure de déverrouiller le WALLET ou d'y accéder.

Toute responsabilité pour le bon fonctionnement des systèmes de TIERS, en particulier pour le matériel et les logiciels employés par l'UTILISATEUR FINAL, est exclue.

SWISSIGN décline toute responsabilité envers l'UTILISATEUR FINAL pour toute perte ou dommage subis par ce dernier du fait de n'avoir pas respecté ou d'avoir dépassé une restriction d'utilisation.

SWISSIGN décline toute responsabilité quant à la validité des DIGITAL CREDENTIALS et à leur acceptation par des TIERS.

Dans la mesure où la loi le permet, SWISSIGN ne répond pas des dommages indirects, des dommages consécutifs, de la perte de données, de l'exactitude des données, des dommages causés à des tiers, du chiffre d'affaires et du gain manqué ainsi que de tous les dommages pécuniaires.

La responsabilité de SWISSIGN est exclue si la fourniture de la prestation est temporairement interrompue, totalement ou partiellement limitée ou impossible en raison d'un cas de force majeure. On entend notamment par « cas de force majeure » les phénomènes naturels d'une intensité particulièrement élevée (avalanches, inondations, glissements de terrain, etc.), les conflits armés, les émeutes ainsi que les restrictions imprévisibles imposées par les autorités (p. ex. en raison de pandémies).

11 Recours à des logiciels open source

Le WALLET comprend des composants open source sous licence Apache, version 2.0 (« LICENCE APACHE »). Ce qui suit est communiqué conformément aux conditions de la LICENCE APACHE :

Ce produit comprend des composants de l'EU Digital Identity Wallet iOS Library et de l'EU Digital Identity Wallet Android Library, tous deux sous LICENCE APACHE, version 2.0.

Vous pouvez obtenir une copie de la licence à l'adresse suivante : <https://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0>

Sauf disposition contraire du droit applicable ou d'une convention écrite, les logiciels distribués sous la LICENCE APACHE sont distribués « en l'état », **sans garantie ni condition d'aucune sorte**, explicite ou implicite.

Reportez-vous à la LICENCE APACHE pour la formulation spécifique régissant les autorisations et les limitations prévues par cette licence.

12 Modifications du contrat

SWISSIGN peut adapter ou modifier à tout moment les produits/prestations ainsi que les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, y compris mettre fin à la prestation. Cela est communiqué à l'UTILISATEUR FINAL de manière appropriée. Si l'UTILISATEUR FINAL n'est pas d'accord avec une modification essentielle le désavantageant, il peut résilier le contrat par écrit dans les 30 jours à compter de la communication de la modification contractuelle. Si l'UTILISATEUR FINAL ne s'oppose pas aux modifications dans les délais, celles-ci sont réputées acceptées.

13 Garantie

L'UTILISATEUR FINAL est tenu d'inspecter le WALLET après sa réception et de dénoncer immédiatement à SWISSIGN

les éventuels défauts ainsi que les informations inexactes et/ou incomplètes avant la première utilisation. Les défauts découverts ultérieurement doivent être dénoncés immédiatement après leur découverte, faute de quoi les droits associés sont réputés perdus.

En cas de dénonciation de défauts, SWISSIGN est libre de choisir de réparer ou de remplacer la chose défectueuse. Tout autre droit découlant des défauts est expressément exclu. Les certificats défectueux sont déclarés nuls par SWISSIGN.

14 Durée et fin du contrat

À défaut de convention contraire dans le contrat, le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

L'UTILISATEUR FINAL peut résilier le contrat à tout moment en supprimant le WALLET. La suppression doit être confirmée.

Les dispositions suivantes restent en vigueur après la résiliation ou l'expiration du contrat : chiffre 4 (Conditions nécessaires à l'utilisation du WALLET), chiffre 5 (Obligations de l'UTILISATEUR FINAL), , chiffre 9 (Propriété intellectuelle), chiffre 10 (Responsabilité), chiffre 14 (Durée et fin du contrat) ainsi que toute autre disposition du présent contrat qui, étant donné sa nature, doit perdurer pour atteindre son objectif essentiel.

15 Droit applicable et for

Tous les rapports juridiques en lien avec les présentes CGV sont exclusivement soumis au droit suisse, à

l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

Le for exclusif est à Zurich. Les fors impératifs demeurent réservés.

16 Contact

Pour toute réclamation et/ou demande d'ordre général comme des questions concernant la fourniture des prestations conformément aux présentes CONDITIONS, l'UTILISATEUR FINAL peut contacter SWISSIGN à l'adresse suivante : helpdesk@SWISSIGN.com

17 Dispositions finales

L'UTILISATEUR FINAL ne peut pas compenser les créances de SWISSIGN par d'éventuelles contre-créances.

L'UTILISATEUR FINAL ne peut pas transférer les droits et obligations découlant du présent contrat à des tiers.

Si une disposition des présentes CONDITIONS s'avère nulle ou illégale, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Dans ce cas, la disposition concernée doit être remplacée par une disposition valide et si possible équivalente au niveau économique.

SwissSign AG

Sägereistrasse 25, 8152 Glattbrugg Suisse
<https://www.SWISSIGN.com>